

Déclaration de non utilisation de

Substances soumises à restriction par la Directive européenne ROHS et le « China ROHS » [RoHS = Restriction of Hazardous Substances]

Dans la fabrication de tous les produits fournis par Siegwirk, les substances et les éléments limités par les RoHS Européenne et Chinoise, ou les matières premières contenant ces substances et éléments ne sont pas intentionnellement utilisés comme ingrédients.

- Plomb
- Mercure
- Cadmium
- Chrome hexavalent
- Polybromobiphényles (PBB)
- Polybromodiphényléther (PBDE)
- Bis(2-ethylhexyl) phthalate (DEHP), (CAS 117-81-7)
- Butyl benzyl phthalate (BBP), (CAS 85-68-7)
- Dibutyl phthalate (DBP), (CAS 84-74-2)
- Diisobutyl phthalate (DIBP), (CAS 84-69-5)

Néanmoins, la présence de traces de ces substances et éléments dans le produit – dans les plus infimes mais mesurables quantités, provenant d'impuretés des matières premières, du processus ou comme contaminants accidentelles - ne peut pas être totalement exclu.

Contexte réglementaire :

La directive européenne **2011/65/EU et ses amendements**, y compris la directive (EU) 2015/863 dites **RoHS 3**, restreint l'utilisation des retardateurs de flamme, des esters de phthalate et des métaux lourds mentionnés ci-dessus dans les équipements électriques et électroniques à 0,1% (p/p). La seule exception est le cadmium, avec une limite maximale de 0,01% (p/p). Le pourcentage est déterminé sur la matière homogène, qu'est le constituant électrique ou électronique, mais pas sur les différents sous-composants qui y sont utilisés, tels que les couches imprimées faites par l'application d'encre d'imprimerie. Elle vise à faciliter la mise en œuvre de la directive 2012/19/EU (directive DEEE) sur les mesures relatives la collecte, le traitement, le recyclage et l'élimination des équipements électriques et électroniques (DEEE) par l'intermédiaire de la minimisation des problèmes de gestion des déchets.



Le 21 janvier 2016, le Ministère Chinois de l'Industrie et de la Technologie de l'Information (MIIT) a publié sa version finale révisée des Mesures Administratives visant à Restreindre l'Utilisation de Substances Dangereuses dans les Produits Electriques et Electroniques (connue sous le nom de **China RoHS 2**). Le nouveau règlement est entré en vigueur le 1er juillet 2016. Les limites de concentration détaillées sont fixées par le **GBT 26572-2011; Exigences concernant les limites de concentration de certaines substances restreintes dans les produits électriques et électroniques**. Le plomb, le mercure, le chrome hexavalent, les biphényles polybromés (PBB), les éthers diphényliques polybromés (PBDE) ne doivent pas dépasser 0,1% et la teneur en cadmium ne doit pas dépasser 0,01%.

Sur la base de ces faits, Siegwerk peut vous assurer que, dans tous les produits Siegwerk, les impuretés potentielles en substances et éléments soumis à restriction par ROHS (Europe et Chine) sont à des niveaux largement inférieurs aux seuils de préoccupation et/ou à ceux applicables aux composants imprimés des produits électroniques d'information ainsi qu'aux appareils électriques et électroniques.

Les informations contenues dans ce document reflètent la politique et les engagements de Siegwerk. Cette déclaration est valable sans signature.